



NOUVELLES EXPRESS

BULLETIN NO 16

Montréal, le 23 février 1983

UN VASTE MOUVEMENT DE PROTESTATION CONTRE LA LOI 111

Jeudi dernier, 25 des 36 syndicats en grève défiaient la loi 111. A ce nombre s'ajoutaient le jour même le Syndicat du cégep d'Alma, puis le lendemain, Rosemont, St-Jean et Rivière-du-Loup. Malgré les rigueurs de la loi, les enseignantes et les enseignants de la FNEEQ étaient très déterminés puisque un peu plus de 61% des membres participaient au défi à la loi. Pendant ces deux jours nous avons reçu de nombreux appuis à notre lutte: des associations étudiantes, des syndicats des secteurs public et privé, de syndicats mondiaux.

UN ATELIER SECTORIEL CEGEP

Pour faire le point sur la situation et pour évaluer la stratégie à développer, il y a eu convocation de l'atelier sectoriel des cégeps, l'instance la plus large rattachée à la négociation. Au début de cette réunion, nous avons reçu la visite de membres de l'exécutif de la CEQ pour nous informer de la position qui serait présentée aux instances de la CEQ. Suite à cette visite, nous avons d'abord adopté une recommandation qui visait à affirmer notre volonté de poursuivre la grève avec la CEQ. Puis, nous avons pris la décision de faire connaître notre position aux instances de la CEQ.

Toutefois, en début de soirée, nous avons appris que la CEQ recommandait à ses membres de suspendre la grève jusqu'au 14 mars 1983. C'est ce qui nous a amené à prendre sensiblement la même position. Par la suite, nous avons adopté un plan d'action qui vise à maintenir notre mobilisation et à élargir nos appuis. Nous avons également adopté un protocole de retour au travail en vue de protéger les membres qui pourraient être touchés par les sanctions prévues à la loi 111.

LE CONSEIL CONFEDERAL DE LA CSN VOTE UN PLAN D'ACTION

Le lendemain se tenait un Conseil confédéral pour adopter un plan d'action afin d'élargir les appuis à notre lutte et pour dénoncer la loi 111. Ce plan prévoit la consultation de tous les syndicats de la CSN pour les informer de la loi 111 et pour aller chercher des mandats d'action en appui à notre lutte et à la dénonciation de la loi 111. Ce plan prévoit aussi des instances larges pour chacune des fédérations de la CSN, le 12 mars, et des Etats généraux le 13 mars. Enfin, ce plan est soumis aux deux autres centrales.

LA LUTTE CONTINUE

Vendredi le 25 février 1983 il y a réunion des "41" dans le but d'organiser notre participation à ce plan d'action. Nous évaluerons sur quelle base nous allons rencontrer le gouvernement pour l'amener à déposer de nouvelles offres puisqu'il prétend négocier avec des gens qui ne sont pas en grève.

Notre suspension doit donc servir à faire avancer la négociation mais surtout à élargir la mobilisation à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs du Québec. C'est pourquoi, nous devons travailler concrètement à l'élargissement

/2...

de ces appuis en particulier par notre participation aux assemblées générales des autres syndicats, ainsi que par la sensibilisation et la mobilisation des étudiantes et des étudiants, des parents et de tous les groupes progressistes de la société.

Chacune et chacun de nous doit sentir la responsabilité qu'il a dans l'élargissement du mouvement de protestation à l'égard de la loi 111. C'est ainsi que nous pourrons amener le gouvernement et l'Assemblée nationale à retirer cette loi de façon à ce que le Québec restaure les droits et les libertés démocratiques. C'est à cette condition que nous retrouverons notre droit à la libre négociation.

" LE 14 MARS, MOI J'Y SERAI "

PS Voici le détail du plan d'action de la CSN pour les trois prochaines semaines:

Le Conseil confédéral de la CSN l'instance suprême entre les congrès, a adopté le plan d'action suivant visant à combattre la loi 111 et permettre de retrouver le processus de négociation dans le secteur public et para-public:

1.- du 24 au 27 février

Assemblées spéciales des 22 conseils centraux de la CSN;

2.- du 28 février au 7 mars

Tournée des 1 600 syndicats CSN afin d'informer les membres, de prendre position face à la loi 111 et de recueillir des mandats de moyens de pression allant jusqu'à des débrayages;

3.- 12 mars

Réunion des instances des 10 fédérations de la CSN;

4.- 13 mars

Etats généraux, si possible inter-centrales;

5.- 14 mars

exercice des mandats de grève FNEEQ (CSN) et des autres mandats de pression;

6.- 19 mars

manifestations régionales à l'échelle du Québec;

7.- Création d'un fonds de résistance, si possible inter-centrales, visant à appuyer les enseignantes et les enseignants.

LE CONSEIL CONFEDERAL A ADOPTE CE PLAN D'ACTION CONTRE LA LOI 111 A L'UNANIMITE.

FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS
ET DES ENSEIGNANTES DU QUEBEC (FNEEQ-CSN)
1601 avenue de Lorimier, MONTREAL (QC) H2K 4M5

P E T I T I O N

PETITION POUR LE RETRAIT DE LA LOI 111

ATTENDU que cette loi instaure un régime structuré de répression qui détermine les actions punitives décidées par les ministres réunis en Conseil;

ATTENDU que cette loi permet aux employeurs de congédier les enseignantes et les enseignants sur simple avis;

ATTENDU que cette loi modifie les règles judiciaires normales et habituelles reconnues à tout accusé devant les tribunaux;

ATTENDU que cette loi suspend unilatéralement la protection qu'accordent la Charte canadienne des droits et la Charte québécoise des droits et libertés au moment précis où les citoyennes et les citoyens poursuivis en auraient le plus besoin;

NOUS, SOUSSIGNE(E)S DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC ET A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE RETIRER LA LOI 111

N O M

ADRESSE
